



CSA DE REPLI CARTE SCOLAIRE 02 AVRIL 2026

COMPTE RENDU ET POSITIONNEMENT DE L'UNSA EDUCATION

Les services ont procédé à une nouvelle analyse des différentes situations.

- Les services de la DSDEN ont procédé au calcul du nombre d'élèves par classe en moyenne en fonction des communes et selon une typologie de classement venant de la DEPP et ce afin de vérifier l'équité de traitement sur le territoire.
 - o Rural éloigné : 19.65 élèves par classes
 - Concerne 5108 élèves en Deux-Sèvres
 - o Rural périphérique 21.38
 - Concerne 4896 élèves en Deux-Sèvres
 - o Rural bourg, périurbain 21.04
 - Concerne 5681 élèves en Deux-Sèvres
 - o Urbain : 20.97
 - Concerne 7005 élèves en Deux-Sèvres
- Une fermeture sur le territoire du mellois a été levée :
 - o L'école de St Léger de la Martinière ne sera pas fermée
- Pas de retour sur la fermeture du poste d'enseignant référent

Position de l'Unsa Education :

La fermeture d'un poste d'enseignant référent va impacter de manière significative la charge de travail des autres enseignants référents. La création de PAS ne saurait alléger leur charge de travail, en tout cas pas à court terme. Nous ne comprenons pas ce choix au regard de la priorité ministérielle sur l'école inclusive.

- Rythme scolaire dans le mellois :
 - o Compte tenu de la modification des informations pour se positionner sur le rythme scolaire (disparition des TAP), les écoles qui le souhaitent peuvent à nouveau se prononcer sur le changement de rythme via un conseil d'école exceptionnel.
 - o Pour ce qui concerne les enseignant.es à temps partiel, la campagne étant terminée, leur situation sera étudiée au cas par cas.
 - o En cas de désaccord sur le rythme scolaire entre différentes écoles sur un même bassin : la DASEN peut trancher selon la jurisprudence